



A noter : Le SPANC fixera un rendez-vous après réception de l'imprimé renseigné ci-dessous. Le compte-rendu ne sera envoyé au demandeur qu'après règlement de la redevance liée au contrôle. Merci de rendre accessibles tous les ouvrages d'assainissement et de tenir à la disposition du technicien les bordereaux de vidange ainsi que tout documents utiles au contrôle (plans, photos, factures...).

Veillez compléter l'imprimé de demande et nous le renvoyer par tout moyen à votre convenance :

- par mail : spanc@comcomdv.fr

Téléphone du SPANC : 05-53-28-19-03 / 06-07-95-30-57

- par courrier : Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord - SPANC, Le Bourg 24250 Saint Martial de Nabirat

• **Adresse de l'installation d'assainissement non collectif :**

Adresse complète : _____

Référence(s) cadastrale(s) de l'habitation (obligatoire) : section : _____ parcelle(s) n°: _____

• **Identité du vendeur (propriétaire) ou gérant de l'indivision (si indivision) :**

Madame Monsieur Nom/Prénom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone où vous êtes joignable : _____

Adresse mail : _____

• **Personne présente sur les lieux lors du contrôle :**

Le Propriétaire L'Agent immobilier (indiquer le Nom/Prénom et l'adresse de la personne mandatée pour la vente) :

N° de téléphone de la personne mandatée pour la vente: _____

Autre (indiquer le Nom/Prénom et l'adresse de la personne mandatée pour la vente) : _____

• **Facturation et envoi du rapport:**

à Monsieur/Madame : _____

Adresse complète : _____

Adresse mail : _____

Si le vendeur souhaite que le rapport soit envoyé à son notaire, merci d'indiquer les coordonnées complètes et l'adresse mail du notaire en charge de la vente :

• **Engagement du vendeur :**

Je soussigné(e), _____, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation d'un contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : **120 € TTC**. Je m'engage à régler cette redevance par chèque le jour du contrôle ou bien par virement bancaire ou espèces auprès du Trésor Public. L'envoi du rapport se fera après vérification du paiement de celle-ci. Ce contrôle sera effectué seulement si le dernier contrôle de l'installation date de plus de 3 ans à la date de la demande.

Fait à :

Le:

Signature du Demandeur: